

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Selon le Décret 2017-899 du 9 mai 2017, pris en application de l'article L.4412-2 du Code du travail. Méthodologie d'intervention et contenu du rapport selon l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis, et selon la norme NF X 46-020 d'août 2017 (2ème tirage) "Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis – Mission et méthodologie."

A - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS



A-1 DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : RN57 - PR81+679 70190 VORAY SUR L OGNON

Référence client : OA4

Désignation : OA4

Date de construction : Avant 1997

A-3 OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Nom : TELLA Tristan

Accompagnateur : (DIR Est)

Date de repérage : 18/11/2020

Numéro attestation : CPDI 4454 V2

Délivré le : 13/11/2018

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par ICERT - Parc Edonia - Bat G - Rue de la Terre Victoria - 35760 ST Grégoire



A-2 PROPRIÉTAIRE / DONNEUR D'ORDRE

Propriétaire :
SERVICE FACTURIER de Metz
1 rue de la Courses
67000 STRASBOURG

Donneur d'ordre :
SERVICE
1 rue de la Courses
67000 STRASBOURG

A-4 SOCIÉTÉ

Société & Siret : AC Environnement (N° 441355914)

Date du rapport : 02/12/2020

Assurance : HDI Global SE N°76208471-30015
(date de validité : du 17/03/2020 au 31/12/2020)

A Riorges, le 02/12/2020

PRÉSENCE D'AMIANTE DANS LE CADRE DE LA MISSION

Non

PRÉSENCE DE LOCAUX OU PARTIES DE LOCAUX NON VISITÉS ET OU
DE COMPOSANTS OU PARTIES DE COMPOSANTS NON INSPECTÉS

Non

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.

B - SOMMAIRE

A - Renseignements administratifs

- A-1 - Désignation de l'immeuble
- A-2 - Propriétaire / Donneur d'ordre
- A-3 - Opérateur de repérage
- A-4 - Société

B - Sommaire

C - Locaux ou parties de locaux et composants ou parties de composant

- C-1 - Locaux visités
- C-2 - Locaux ou partie(s) de locaux non visité(s) et composant(s) ou partie(s) de composant non inspecté(s)

D- Etude préalable

- D-1 - Descriptif des travaux envisagés
- D-2 - Périmètre du bâtiment concerné
- D-3 - Objectif de la mission
- D-4 - Document(s) mis à disposition
- D-5 - Périmètre et programme de repérage de l'opérateur
- D-6 - Motifs de réduction ou d'augmentation du nombre de prélèvements
- D-7 - Adjonction(s) ou exclusion(s) par rapport à la norme NF 46-020
- D-8 - Conditions existantes au moment du prélèvement

E - Conditions de repérage

- E-1 - Modalités de repérage
- E-2 - Moyens d'investigation
- E-3 - Obligations de communication du rapport de repérage

F - Conclusions

- F-1 - Conclusion(s) du présent rapport de repérage
- F-2 - Réserves / Commentaires

G - Grille de résultats du repérage

Annexes

- Annexe : Plans
- Annexe : Reportage photographique
- Annexe : Grille d'évaluation de l'état de conservation
- Annexe : Prélèvements et analyses

C - LOCAUX OU PARTIE(S) DE LOCAUX ET COMPOSANT(S) OU PARTIE(S) DE COMPOSANT

C-1 LISTE DES LOCAUX VISITÉS

Zone de prélèvement 1 - Vol 1 (Voie de circulation)

Zone de prélèvement 2 - Vol 2 (Poutres de retenues)

Zone de prélèvement 3 - Vol 3 (Appareils d'appuis)

C-2 LOCAUX OU PARTIE(S) DE LOCAUX NON VISITÉ(S) ET COMPOSANT(S) OU PARTIE(S) DE COMPOSANT NON INSPECTÉ(S)

Localisation / Désignation	Justification	Remarque
Sans objet	Sans objet	Sans objet

L'attention du donneur d'ordre/maître d'ouvrage/propriétaire est attirée sur le fait qu'en présence de locaux ou de partie de locaux non visités, de composants ou de parties de composant non inspectés faisant partie du périmètre et du programme des travaux, l'information sur la présence ou l'absence d'amiante ne peut être considérée comme exhaustive et ses obligations réglementaires de repérage définies aux articles R4412-97 et suivants du Code du travail ne sont pas remplies.

D - ÉTUDE PRÉALABLE

D-1 PROGRAMME DE TRAVAUX DU DONNEUR D'ORDRE

Travaux de réparation sur ouvrage

D-2 PÉRIMÈTRE DU BATIMENT CONCERNÉ DÉFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Zone de prélèvement 1 - Vol 1 (Voie de circulation)
Zone de prélèvement 2 - Vol 2 (Poutres de retenues)
Zone de prélèvement 3 - Vol 3 (Appareils d'appuis)

D-3 OBJECTIF DE LA MISSION

Ce repérage a pour objectif d'identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble ou la partie d'immeuble sur lequel des travaux sont programmés.

D-4 DOCUMENTS MIS A DISPOSITION PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Programme d'investigation - A-01 - OPOIBI - 10/09/2020

D-5 PROGRAMME ET PÉRIMÈTRE DE REPÉRAGE DÉFINI PAR L'OPÉRATEUR DE REPÉRAGE

Sur la base de la liste en annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019, ainsi que sur la base des informations transmises par le donneur d'ordre et après étude du périmètre et du programme de travaux envisagé, nous avons inspecté tous les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante affectés par les travaux pour les ouvrages ou composants de la construction suivants :

Ouvrage ou composant de la construction inspecté	Plan de l'immeuble	Locaux	Localisation
Voies et réseaux divers	Zone de prélèvement 1	Vol 1 (Voie de circulation)	
Voies et réseaux divers	Zone de prélèvement 2	Vol 2 (Poutres de retenues)	
Voies et réseaux divers	Zone de prélèvement 3	Vol 3 (Appareils d'appuis)	

D-6 MOTIF(S) AYANT PU CONDUIRE A RÉDUIRE OU AUGMENTER LE NOMBRE DE PRÉLÈVEMENTS TEL QU'INDIQUÉ EN ANNEXE A DE LA NORME NF 46-020 POUR CHACUN DES MATÉRIELUX ET PRODUITS REPÉRÉS

Aucun motif

D-7 ADJONCTION(S) OU EXCLUSIONS PAR RAPPORT A LA NORME NF 46-020

Aucune adjonction

D-8 CONDITIONS EXISTANTES AU MOMENT DU PRÉLÈVEMENT SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DES ANALYSES

Néant

E - CONDITIONS DE REPÉRAGE

E-1 MODALITÉS DE REPÉRAGE

Dans un premier temps, dans le périmètre des travaux, et selon le programme de repérage découlant du programme des travaux envisagés, l'opérateur de repérage recherche la présence de Matériaux et Produits Susceptibles de Contenir de l'Amiante (MPSCA) faisant indissociablement corps avec le bâti et qui seront sollicités directement ou indirectement par les travaux. Ces MPSCA correspondent entre autre aux parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder de la « Liste non exhaustive des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante à repérer » de l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations dans les immeubles bâtis. Toutefois, cette liste n'étant pas exhaustive, s'il a connaissance d'autres MPSCA, il les repère également.

L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des sondages destructifs ou des démontages particuliers. Par exemple, il convient de procéder aux investigations suivantes :

- les pléniums doivent être inspectés ;
- les gaines techniques doivent être contrôlées ;
- les cloisons démontables doivent être examinées (têtes, pieds et joints de la cloison, réservations) ;
- les éléments de façade, gaines maçonnées, joints de cloisons devront être sondés ou démontés s'il y a présomption de présence de matériaux contenant de l'amiante.

L'ensemble du périmètre du bâtiment concerné par les travaux doit être visité et inspecté. En cas de défaut d'accessibilité du fait du donneur d'ordre et alors que l'opérateur lui a au préalable demandé les moyens d'accès adaptés (démontage spécifique, ouverture de gaine ou de volume vide sans accès prévu, fourniture de nacelle, etc.), l'opérateur rédigera un pré-rapport.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels et qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage rédige un rapport dans lequel il émet les réserves correspondantes et préconise les investigations approfondies complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Il examine de façon exhaustive tous les locaux et parties de locaux situés dans le périmètre des travaux. La définition de zones présentant des similitudes d'ouvrage permet d'optimiser le nombre de prélèvements qui sont transmis pour analyse. Les sondages itératifs et comparatifs permettent de déterminer les limites et l'étendue des zones présentant des similitudes d'ouvrage.

Dans un second temps, et pour chacun des ouvrages ou composants repérés, en fonction des informations dont il dispose et de sa connaissance des matériaux et produits utilisés, il atteste, le cas échéant, de la présence ou de l'absence d'amiante. En cas de doute et selon les prescriptions réglementaires et normatives il détermine les prélèvements et analyses de matériaux nécessaires pour conclure.

Conformément aux prescriptions de l'arrêté du 16 juillet 2019 et de la norme NF X46-020 d'août 2017 (2ème tirage), les analyses des échantillons de ces produits et matériaux sont réalisées couches par couches par un organisme accrédité par le COFRAC.

L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés : ces échantillons sont repérés de manière que les ouvrages dans lesquels ils ont été prélevés puissent être identifiés.

E-2 MOYENS D'INVESTIGATION

Pour la réalisation de notre repérage, nos moyens d'investigations mis en œuvre garantissent la réalisation d'investigations approfondies destructives et non destructives, telles que :

- Dépose de certains blocs prises pour examiner la composition interne des cloisons.
- Dépose des éléments de finition (plinthes, couvre-joints, etc) des cloisons démontables pour examiner les têtes, pieds et joints de ces cloisons.
- Détermination des sondages destructifs ou les démontages particuliers nécessaires pour permettre d'accéder aux matériaux susceptibles de contenir de l'amiante (élément de façade, gaine maçonnée, joint de cloisons, etc). Dans le cas où le risque de découverte de matériaux et produits friables contenant de l'amiante est probable, les moyens de prévention adéquats devront être mis en œuvre.
- Classement des matériaux et produits selon leurs caractéristiques.
- Prélèvements pour déterminer par analyse, lorsque les marquages des matériaux ou les documents consultés par l'opérateur de repérage ne lui ont pas permis de conclure, la présence effective d'amiante dans des matériaux et produits susceptibles d'en contenir.

E-3 OBLIGATIONS DE COMMUNICATION DU RAPPORT DE REPERAGE

Le présent rapport est à communiquer à toute personne physique ou morale amenée à concevoir, organiser ou exécuter des travaux dans l'immeuble bâti.

Il est rappelé en outre les dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 16/07/2019 :

« Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage. En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics. »

F - CONCLUSIONS

F-1 CONCLUSIONS(S) DU PRÉSENT RAPPORT DE REPÉRAGE

Dans le cadre de notre mission, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante: après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

F-2 RÉSERVES / COMMENTAIRES

Néant

G - SOMMAIRE DES GRILLES DE RÉSULTAT DE REPÉRAGE

1 - Voies et réseaux divers

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Voies et réseaux divers

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Zone de prélèvement 1	Vol 1(Voie de circulation)	Dispositif de retenue	Peinture	P1	Réalisation d'un prélèvement	Rouge	002CJ 02264 1 n°1 - 2	P1	Peintures multiples en vrac avec poussières non séparable + matériau gris en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
Zone de prélèvement 1	Vol 1(Voie de circulation)	Dispositif de retenue	Peinture	P2	Réalisation d'un prélèvement	Rouge	002CJ 02264 1 n°2 - 2	P2	Peintures multiples en vrac + matériau gris en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
Zone de prélèvement 1	Vol 1(Voie de circulation)	Dispositif de retenue	Peinture	P3	Réalisation d'un prélèvement	Rouge	002CJ 02264 1 n°3 - 2	P3	Peintures multiples en vrac + matériau gris en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
Zone de prélèvement 1	Vol 1(Voie de circulation)	Dispositif de retenue	Peinture	P4	Réalisation d'un prélèvement	Rouge	002CJ 02264 1 n°4 - 2	P4	Peinture en vrac + matériau gris en faible quantité non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
Zone de prélèvement 2	Vol 2 (Poutres de retenues)	Poutre métallique	Peinture	P5	Réalisation d'un prélèvement	Rouge	002CJ 02264 1 n°5 - 2	P5	Peinture en vrac + matériau rouge non séparable	Négatif	Négatif sur analyse

GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Voies et réseaux divers

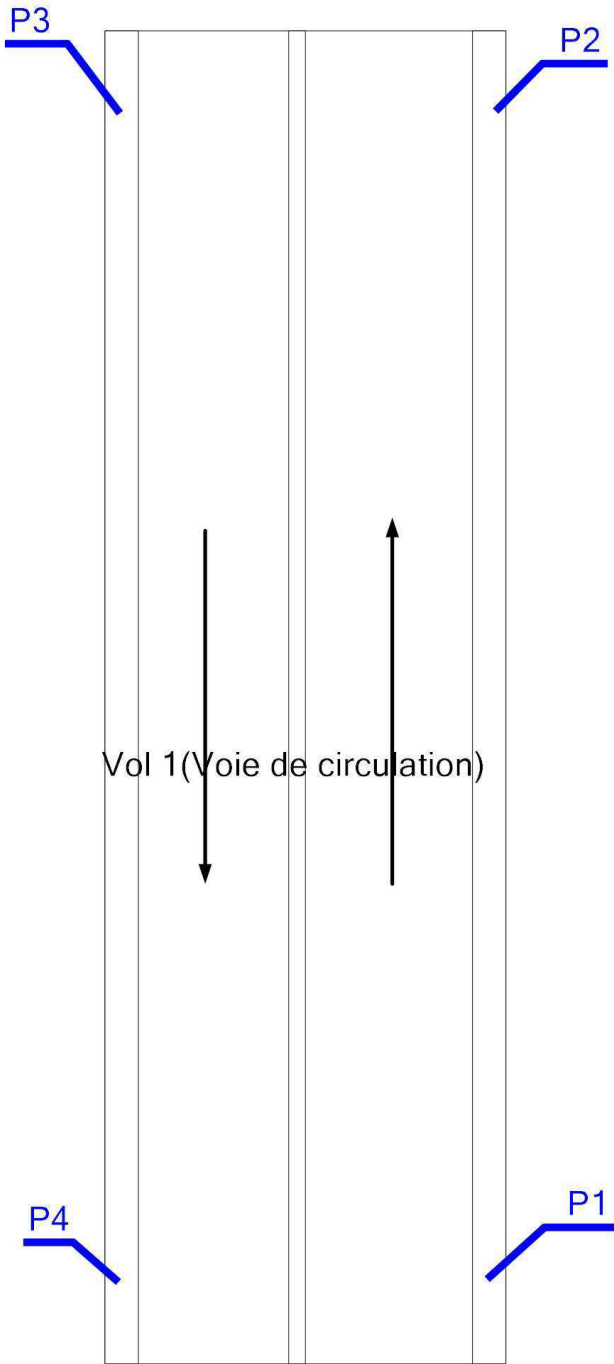
Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Zone de prélèvement 2	Vol 2 (Poutres de retenues)	Poutre métallique	Peinture	P6	Réalisation d'un prélèvement	Rouge	002CJ022641 n°6 - 2	P6	Peinture en vrac + matériau rouge non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
Zone de prélèvement 2	Vol 2 (Poutres de retenues)	Poutre métallique	Peinture	P7	Réalisation d'un prélèvement	Rouge	002CJ022641 n°7 - 2	P7	Peinture en vrac + matériau gris non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
Zone de prélèvement 2	Vol 2 (Poutres de retenues)	Poutre métallique	Peinture	P8	Réalisation d'un prélèvement	Rouge	002CJ022641 n°8 - 2	P8	Peinture en vrac + matériau gris non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
Zone de prélèvement 3	Vol 3 (Appareils d'appuis)	Platine	Peinture	P9	Réalisation d'un prélèvement	Blanc	002CJ022641 n°9 - 2	P9	Peinture en vrac + matériau rouge non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
Zone de prélèvement 3	Vol 3 (Appareils d'appuis)	Platine	Peinture	P9	Sondage et extension de la ZPSO du prélèvement P9	Blanc	002CJ022641 n°9 - 2	P9	Peinture en vrac + matériau rouge non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
Zone de prélèvement 3	Vol 3 (Appareils d'appuis)	Platine	Peinture	P10	Réalisation d'un prélèvement	Blanc	002CJ022641 n°10 - 2	P10	Peinture en vrac + matériau rouge non séparable	Négatif	Négatif sur analyse
Zone de prélèvement 3	Vol 3 (Appareils d'appuis)	Platine	Peinture	P11	Réalisation d'un prélèvement	Blanc	002CJ022641 n°11 - 2	P11	Peinture en vrac + matériau rouge non séparable	Négatif	Négatif sur analyse

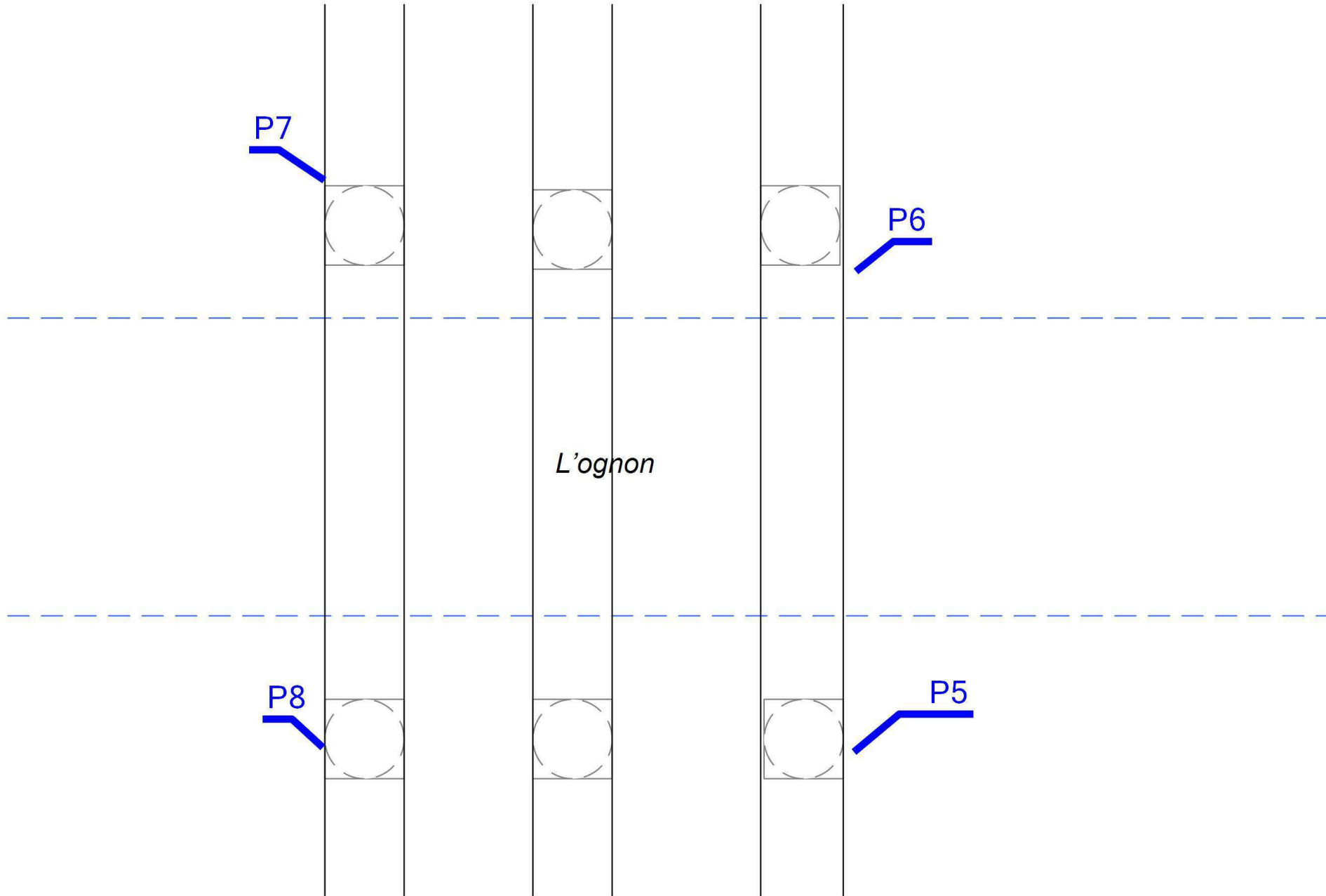
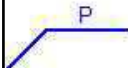
GRILLE DE RÉSULTAT DU REPÉRAGE DES MPCA POUR LA CATEGORIE : Voies et réseaux divers

Plan	Localisation	Composant	Partie composant	Réf action	Observation	Précision loc.	Ref photo	Ref Prél.	Descriptif	Résultat	Conclusion
Zone de prélèvem ent 3	Vol 3 (Appareils d'appuis)	Platine	Peinture	P12	Réalisation d'un prélèvement	Blanc	002CJ 02264 1 n°12 - 2	P12	Peinture en vrac + matériau rouge non séparable	Négatif	Négatif sur analyse

ANNEXE : PLANS DE REPÉRAGE DES MPCA

Ref.	Plans	Titre du plan
	Zone de prélèvement 1	Zone de prélèvement 1 - Plan de repérage - Actions menées
	Zone de prélèvement 2	Zone de prélèvement 2 - Plan de repérage - Actions menées
	Zone de prélèvement 3	Zone de prélèvement 3 - Plan de repérage - Actions menées

ZONE DE PRÉLÈVEMENT 1 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES				Référence: 002CJ022641
				Légende
				 P Localisation dun prélèvement négatif
	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	RN57 - PR81+679 70190 VORAY SUR L OGNON	OA4	18/11/2020	TELLA Tristan

ZONE DE PRÉLEVEMENT 2 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES				Référence: 002CJ022641	
Vol 2 (Poutres de retenues) 				Légende	
				 P	Localisation d'un prélèvement négatif
	Adresse du bien		Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	RN57 - PR81+679 70190 VORAY SUR L OGNON		OA4	18/11/2020	TELLA Tristan

ZONE DE PRÉLÈVEMENT 3 - PLAN DE REPÉRAGE - ACTIONS MENÉES				Référence: 002CJ022641
Vol 3 (Appareils d'appuis)				Légende
				P Localisation dun prélèvement négatif
 AC ENVIRONNEMENT DIAGNOSTICS IMMOBILIERS	Adresse du bien	Désignation	Date intervention	Technicien intervenant
	RN57 - PR81+679 70190 VORAY SUR L OGNON	OA4	18/11/2020	TELLA Tristan

ANNEXE : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

 Photos représentant des matériaux et produits contenant de l'amiante

Référence	Localisation	Action
002CJ022641 n°1 - 2 (P1)	Zone de prélèvement 1 - Vol 1 (Voie de circulation)	Prélèvement négatif
002CJ022641 n°2 - 2 (P2)	Zone de prélèvement 1 - Vol 1 (Voie de circulation)	Prélèvement négatif
002CJ022641 n°3 - 2 (P3)	Zone de prélèvement 1 - Vol 1 (Voie de circulation)	Prélèvement négatif
002CJ022641 n°4 - 2 (P4)	Zone de prélèvement 1 - Vol 1 (Voie de circulation)	Prélèvement négatif
002CJ022641 n°6 - 2 (P6)	Zone de prélèvement 2 - Vol 2 (Poutres de retenues)	Prélèvement négatif
002CJ022641 n°7 - 2 (P7)	Zone de prélèvement 2 - Vol 2 (Poutres de retenues)	Prélèvement négatif
002CJ022641 n°5 - 2 (P5)	Zone de prélèvement 2 - Vol 2 (Poutres de retenues)	Prélèvement négatif
002CJ022641 n°8 - 2 (P8)	Zone de prélèvement 2 - Vol 2 (Poutres de retenues)	Prélèvement négatif
002CJ022641 n°10 - 2 (P10)	Zone de prélèvement 3 - Vol 3 (Appareils d'appuis)	Prélèvement négatif
002CJ022641 n°11 - 2 (P11)	Zone de prélèvement 3 - Vol 3 (Appareils d'appuis)	Prélèvement négatif
002CJ022641 n°12 - 2 (P12)	Zone de prélèvement 3 - Vol 3 (Appareils d'appuis)	Prélèvement négatif
002CJ022641 n°9 - 2 (P9)	Zone de prélèvement 3 - Vol 3 (Appareils d'appuis)	Prélèvement négatif



002CJ022641 n°1 - 2 (P1) - Zone de prélèvement 1 - Vol 1 (Voie de circulation)



002CJ022641 n°2 - 2 (P2) - Zone de prélèvement 1 - Vol 1 (Voie de circulation)



002CJ022641 n°3 - 2 (P3) - Zone de prélèvement 1 - Vol 1 (Voie de circulation)



002CJ022641 n°4 - 2 (P4) - Zone de prélèvement 1 - Vol 1 (Voie de circulation)



002CJ022641 n°6 - 2 (P6) - Zone de prélèvement 2 - Vol 2 (Poutres de retenues)



002CJ022641 n°10 - 2 (P10) - Zone de prélèvement 3 - Vol 3 (Appareils d'appuis)



002CJ022641 n°11 - 2 (P11) - Zone de prélèvement 3 -
Vol 3 (Appareils d'appuis)



002CJ022641 n°7 - 2 (P7) - Zone de prélèvement 2 -
Vol 2 (Poutres de retenues)



002CJ022641 n°5 - 2 (P5) - Zone de prélèvement 2 - Vol
2 (Poutres de retenues)



002CJ022641 n°12 - 2 (P12) - Zone de prélèvement 3 -
Vol 3 (Appareils d'appuis)



002CJ022641 n°9 - 2 (P9) - Zone de prélèvement 3 - Vol
3 (Appareils d'appuis)



002CJ022641 n°8 - 2 (P8) - Zone de prélèvement 2 -
Vol 2 (Poutres de retenues)

ANNEXE : Récapitulatif des prélèvements et analyses

Prélèvements en rouge = Positif

Ref action	Categorie	Composant	Materiau	Localisation	Observation
P1	Voies et réseaux divers	Dispositif de retenue	Peintures multiples en vrac avec poussières non séparable + matériau gris en faible quantité non séparable - Rouge -	Zone de prélèvement 1 - Vol 1 (Voie de circulation)	
P2	Voies et réseaux divers	Dispositif de retenue	Peintures multiples en vrac + matériau gris en faible quantité non séparable - Rouge -	Zone de prélèvement 1 - Vol 1 (Voie de circulation)	
P3	Voies et réseaux divers	Dispositif de retenue	Peintures multiples en vrac + matériau gris en faible quantité non séparable - Rouge -	Zone de prélèvement 1 - Vol 1 (Voie de circulation)	
P4	Voies et réseaux divers	Dispositif de retenue	Peinture en vrac + matériau gris en faible quantité non séparable - Rouge -	Zone de prélèvement 1 - Vol 1 (Voie de circulation)	
P5	Voies et réseaux divers	Poutre métallique	Peinture en vrac + matériau rouge non séparable - Rouge -	Zone de prélèvement 2 - Vol 2 (Poutres de retenues)	
P6	Voies et réseaux divers	Poutre métallique	Peinture en vrac + matériau rouge non séparable - Rouge -	Zone de prélèvement 2 - Vol 2 (Poutres de retenues)	
P7	Voies et réseaux divers	Poutre métallique	Peinture en vrac + matériau gris non séparable - Rouge -	Zone de prélèvement 2 - Vol 2 (Poutres de retenues)	
P8	Voies et réseaux divers	Poutre métallique	Peinture en vrac + matériau gris non séparable - Rouge -	Zone de prélèvement 2 - Vol 2 (Poutres de retenues)	
P9	Voies et réseaux divers	Platine	Peinture en vrac + matériau rouge non séparable - Blanc -	Zone de prélèvement 3 - Vol 3 (Appareils d'appuis)	
P10	Voies et réseaux divers	Platine	Peinture en vrac + matériau rouge non séparable - Blanc -	Zone de prélèvement 3 - Vol 3 (Appareils d'appuis)	
P11	Voies et réseaux divers	Platine	Peinture en vrac + matériau rouge non séparable - Blanc -	Zone de prélèvement 3 - Vol 3 (Appareils d'appuis)	
P12	Voies et réseaux divers	Platine	Peinture en vrac + matériau rouge non séparable - Blanc -	Zone de prélèvement 3 - Vol 3 (Appareils d'appuis)	

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0720-81050 EN DATE DU 02/12/2020

RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : AC ENVIRONNEMENT 64 rue Clément Ader 42153 RIORGES	Réf. Commande ITGA : IT0720-81050 Réf. Commande Client : 002CJ022641
---	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 26/11/2020

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(1) - Traitement mécanique en milieu aqueux (méthode interne : IT085 ou IT453)
(2) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et
diffraction électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : OA4 RN57 - PR81+679 - 70190 VORAY SUR L OGNON OA4 Réf échantillon client : 002CJ022641001 / Voies et réseaux divers / Dispositif de retenue / Peinture / Vol 1 (Voie de circulation)				
Réf échantillon ITGA : IT072011-49447 Description ITGA : Peintures multiples en vrac avec poussières / Matériau gris en faible quantité				
Peintures multiples en vrac avec poussières non séparable + matériau gris en faible quantité non séparable	META (1)	1	02/12/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : OA4 RN57 - PR81+679 - 70190 VORAY SUR L OGNON OA4 Réf échantillon client : 002CJ022641002 / Voies et réseaux divers / Dispositif de retenue / Peinture / Vol 1 (Voie de circulation)				
Réf échantillon ITGA : IT072011-49448 Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Matériau gris en faible quantité				
Peintures multiples en vrac + matériau gris en faible quantité non séparable	META (1)	1	02/12/2020	Amiante non détecté / -

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0720-81050 EN DATE DU 02/12/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : OA4 RN57 - PR81+679 - 70190 VORAY SUR L OGNON OA4 Réf échantillon client : 002CJ022641003 / Voies et réseaux divers / Dispositif de retenue / Peinture / Vol 1(Voie de circulation) Description ITGA : Peintures multiples en vrac / Matériau gris en faible quantité				
Peintures multiples en vrac + matériau gris en faible quantité non séparable	META (1)	1	02/12/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : OA4 RN57 - PR81+679 - 70190 VORAY SUR L OGNON OA4 Réf échantillon client : 002CJ022641004 / Voies et réseaux divers / Dispositif de retenue / Peinture / Vol 1(Voie de circulation) Description ITGA : Peinture en vrac / Matériau gris en faible quantité				
Peinture en vrac + matériau gris en faible quantité non séparable	META (1)	1	02/12/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : OA4 RN57 - PR81+679 - 70190 VORAY SUR L OGNON OA4 Réf échantillon client : 002CJ022641005 / Voies et réseaux divers / Poutre métallique / Peinture / Vol 2 (Poutres de retenues) Description ITGA : Peinture en vrac / Matériau rouge				
Peinture en vrac + matériau rouge non séparable	META (1)	1	02/12/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : OA4 RN57 - PR81+679 - 70190 VORAY SUR L OGNON OA4 Réf échantillon client : 002CJ022641006 / Voies et réseaux divers / Poutre métallique / Peinture / Vol 2 (Poutres de retenues) Description ITGA : Peinture en vrac / Matériau rouge				
Peinture en vrac + matériau rouge non séparable	META (1)	1	02/12/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : OA4 RN57 - PR81+679 - 70190 VORAY SUR L OGNON OA4 Réf échantillon client : 002CJ022641007 / Voies et réseaux divers / Poutre métallique / Peinture / Vol 2 (Poutres de retenues) Description ITGA : Peinture en vrac / Matériau gris				
Peinture en vrac + matériau gris non séparable	META (1)	1	02/12/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : OA4 RN57 - PR81+679 - 70190 VORAY SUR L OGNON OA4 Réf échantillon client : 002CJ022641008 / Voies et réseaux divers / Poutre métallique / Peinture / Vol 2 (Poutres de retenues) Description ITGA : Peinture en vrac / Matériau gris				
Peinture en vrac + matériau gris non séparable	META (1)	1	02/12/2020	Amiante non détecté / -

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0720-81050 EN DATE DU 02/12/2020
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : OA4 RN57 - PR81+679 - 70190 VORAY SUR L OGNON OA4 Réf échantillon client : 002CJ022641009 / Voies et réseaux divers / Platine / Peinture / Vol 3 (Appareils d'appuis)				
		Réf échantillon ITGA : IT072011-49455		
		Description ITGA : Peinture en vrac / Matériau rouge		
Peinture en vrac + matériau rouge non séparable	META (1)	1	02/12/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : OA4 RN57 - PR81+679 - 70190 VORAY SUR L OGNON OA4 Réf échantillon client : 002CJ022641010 / Voies et réseaux divers / Platine / Peinture / Vol 3 (Appareils d'appuis)				
		Réf échantillon ITGA : IT072011-49456		
		Description ITGA : Peinture en vrac / Matériau rouge		
Peinture en vrac + matériau rouge non séparable	META (1)	1	02/12/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : OA4 RN57 - PR81+679 - 70190 VORAY SUR L OGNON OA4 Réf échantillon client : 002CJ022641011 / Voies et réseaux divers / Platine / Peinture / Vol 3 (Appareils d'appuis)				
		Réf échantillon ITGA : IT072011-49457		
		Description ITGA : Peinture en vrac / Matériau rouge		
Peinture en vrac + matériau rouge non séparable	META (1)	1	02/12/2020	Amiante non détecté / -
Réf dossier client : OA4 RN57 - PR81+679 - 70190 VORAY SUR L OGNON OA4 Réf échantillon client : 002CJ022641012 / Voies et réseaux divers / Platine / Peinture / Vol 3 (Appareils d'appuis)				
		Réf échantillon ITGA : IT072011-49458		
		Description ITGA : Peinture en vrac / Matériau rouge		
Peinture en vrac + matériau rouge non séparable	META (1)	1	02/12/2020	Amiante non détecté / -

Validé par : Giovanni ANTOLA SILVA - Analyste



ANNEXE: DOCUMENTS

Assurance 01/03

Assurance 02/03

Tour Opus 12 - Défense 9
77 Esplanade du Général de Gaulle
92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX
T : +33 (0) 1 44 05 56 80
F : +33 (0) 1 44 05 56 86



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE

Nous soussignés HDI Global SE, Tour Opus 12 - La Défense 9 - 77 Esplanade du Général de Gaulle - 92914 PARIS LA DEFENSE CEDEX, agissant au nom et pour le compte de HDI GLOBAL SPECIALTY SE, Société européenne au capital de 121 600 000 EUR, dont le siège est à Roderbruchstraße 26, 30655 Hannover - Allemagne - Régistre de commerce de Hannover sous le numéro HRB 211924, Entreprise soumise au contrôle de Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin), Grauhofstraße Str. 108, 53117 Bonn, opérant en France en vertu de la Libre Prestation de Services, attestons que la société suivante:

VENTURA
64 RUE CLEMENT ADER
42153 RIORGES - FRANCE

est titulaire auprès de notre Compagnie, du contrat n° 76208471-30015, ayant pour objet de garantir cette société contre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et résultant de dommages causés aux tiers dans l'exercice de ses activités de :

L'Assuré déclare exercer les activités suivantes :

- Dossier Technique Amiante (DTA) et Dossier Amiante Parties Privatives (DAPP) ;
- Tous repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante (Code de la santé publique et Code du travail), y compris avant travaux ou démolition ;
- Examen visuel après travaux de retrait d'amiante ;
- Recherche d'amiante dans l'air ;
- Caractérisation des échantillons bitumineux : recherche d'amiante et des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) ;
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le traitement des sujets liés à l'amiante ;
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites ;
- Diagnostic légionelle ;
- Etat parasitaire ;
- Diagnostic du risque d'intoxication au plomb dans les peintures (DRIPP) ;
- Constat de risque d'exposition au plomb (CREP) ;
- Recherche de plomb avant travaux/démolition ;
- Diagnostic plomb et/ou recherche de plomb après travaux ;
- Diagnostic de performance énergétique ;
- Diagnostic des déchets issus de la démolition/réhabilitation des bâtiments et Diagnostic « ressources » ;
- Carottage de voiries et réseaux routiers ;
- Diagnostic électrique – télétravail ;
- Information sur la présence d'un risque de minéral ;
- Mesurage de la superficie privative de lots de copropriété (loi "Camez") ;
- Etat des lieux (en propre ou en sous-traitance) ;
- Réalisation de l'état descriptif de division des lots et du règlement de copropriété ;
- Mesurages des surfaces habitables, utiles, etc. (tous types de surfaces au sens du Code de la construction et de l'habitation) ;
- Etat de l'installation intérieure d'électricité ;

HDI Global Specialty SE
T : +49 511 5804 2009
F : +49 511 5804 4809
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by
Bundesanstalt für
Finanzdienstleistungsaufsicht,
Grauhofstraße Str. 108,
53117 Bonn, Germany

Registered office: Roderbruchstraße 26,
30655 Hannover, Germany
Commercial Register Hannover, Germany
Company Number HRB 211924
Supervisory Board: Ulrich Wöhlk/Chairman
Executive Board: Ralph Reuter/Chairman, Andreas
Bierschenk, Thomas Stöckl, Richard Taylor

HDI Global Specialty SE
T : +49 511 5804 2009
F : +49 511 5804 4809
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by
Bundesanstalt für
Finanzdienstleistungsaufsicht,
Grauhofstraße Str. 108,
53117 Bonn, Germany

Registered office: Roderbruchstraße 26,
30655 Hannover, Germany
Commercial Register Hannover, Germany
Company Number HRB 211924
Supervisory Board: Ulrich Wöhlk/Chairman
Executive Board: Ralph Reuter/Chairman, Andreas
Bierschenk, Thomas Stöckl, Richard Taylor

Assurance 03/03

Attestation sur l'honneur



Les garanties s'exercent à concurrence des montants ci-après :

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION	MONTANT DES GARANTIES
Tous Dommages ConforDus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	7 500 000 EUR par sinistre
Dont	
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR par sinistre
• Faute inexcusable de l'employeur/Maladie professionnelle	2 500 000 EUR par sinistre et par période d'assurance
• Atteintes accidentelles à l'environnement (pour les sites non soumis à enregistrement ou à autorisation préfectorale)	500 000 EUR par sinistre et par période d'assurance
• Dommages aux Biens confis	30 000 EUR par sinistre
RESPONSABILITE CIVILE APRES PRESTATIONS/RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE	
Tous Dommages ConforDus (dommages corporels, dommages matériels, dommages immatériels)	3 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
Dont	
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance
• Dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 EUR par sinistre et par année d'assurance

La présente attestation valable pour la période d'assurance du 17/03/2020 au 31/12/2020, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur.

Fait à Paris, le mardi 24 mars 2020 - OBMM



HDI Global Specialty SE
T : +49 511 5804 2009
F : +49 511 5804 4809
www.hdi-specialty.com

Insurance company licensed by
Bundesanstalt für
Finanzdienstleistungsaufsicht,
Grauhofstraße Str. 108,
53117 Bonn, Germany

Registered office: Roderbruchstraße 26,
30655 Hannover, Germany
Commercial Register Hannover, Germany
Company Number HRB 211924
Supervisory Board: Ulrich Wöhlk/Chairman
Executive Board: Ralph Reuter/Chairman, Andreas
Bierschenk, Thomas Stöckl, Richard Taylor



AC ENVIRONNEMENT - SIÈGE SOCIAL
64, rue Clément Ader - CS 70064 - 42153 RIORGES
☎ 04 77 46 92 44 ☎ 04 81 17 01 15 ✉ contact@ac-environnement.com

0 800 400 100
www.ac-environnement.com

S.A.S. au capital de 1 000 000 € - 30051 - 443302620208 - 754 0000000000 - FR 02430208 - APE : 7420Z - Assurée par HDI Global SE - RC 02430208 - 0000000000

Denis MORA

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné M. Denis MORA, gérant de la SAS AC ENVIRONNEMENT (siret 441 355 914 00298), déclare sur l'honneur être en situation régulière au regard des dispositions de l'article L271-6 du Code de la construction et de l'habitation, que ma société dispose d'une organisation et de moyens appropriés et que l'ensemble des mes salariés présentent les garanties de compétence pour établir les documents prévus aux 1° à 4°, 6° et 7° du I de l'article L.271-4, à savoir :

- Le constat de risque d'exposition au plomb prévu aux articles L.1334-5 et L.1334-6 du Code de la santé publique ;
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L.1334-13 du Code de la santé publique ;
- L'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment prévu à l'article L.133-6 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure de gaz prévu à l'article L.134-6 du Code de la construction et de l'habitation ;
- Le diagnostic de performance énergétique prévu à l'article L.134-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- L'état de l'installation intérieure d'électricité prévu à l'article L.134-7 du Code de la construction et de l'habitation.

Je déclare que la SAS AC ENVIRONNEMENT est souscriptrice d'une assurance responsabilité civile professionnelle n°76208471-30015 souscrit auprès de la compagnie d'assurance HDI permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions, selon les dispositions de l'article R271-2.

Je déclare n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir l'un des documents mentionnés ci-dessus.

En dehors de l'obligation des déclarations des textes cités ci-dessus, je déclare en outre ne pas verser de commission aux apporteurs d'affaires, mandataires, prescripteurs.

Je déclare tenir un registre des réclamations et des plaintes qui est à la disposition des organismes certificateurs sur simple demande.

Fait à Riorges le 02 Janvier 2020

ANNEXE: DOCUMENTS

ICERT - Parc Edonia – Bat G – Rue de la Terre
Victoria - 35760 ST Grégoire - CPDI 4454 V2

Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI4454 Version 002

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur TELLA Tristan

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention Amiante Avec Mention**
Date d'effet : 13/11/2018 - Date d'expiration : 27/06/2022

Amiante sans mention Amiante Sans Mention*
Date d'effet : 28/06/2017 - Date d'expiration : 27/06/2022

DPE individuel Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel
Date d'effet : 28/02/2018 - Date d'expiration : 27/02/2023

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 17/10/2019.

[illegible]

I.Cert Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnosticqueur
Portée disponible sur www.icert.fr
Parc d'Affaires, Espace Performa

CBE CB 10 1.1 rev1.3

LCP – 5 Rue Champenâtre – 25770
SERRE-LES-SAPINS - LCP-0103



CERTIFICATION
attribuée à:

Monsieur TELLA Tristan

Certificat N°: LCP-0103

Constat de risque d'exposition au plomb

Certificat valide du: **15-09-2017** Jusqu'au: **14-09-2022***

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risques d'exposition au plomb agréés pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification

Fait à Besançon, le 15/09/2017
Christie DEWASMES
 La Présidente



* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des opérations de surveillance. La conformité de ce certificat peut être vérifiée sur le site : www.lcp-certification.fr